ANAIA
16 place des quinconces, 33000 BORDEAUX
0756804400 · contact@anaia.io
SIRET : 928 519 529 00012
Déclaration d'activité : 75331638233 - Nouvelle-Aquitaine
www.anaia.io

Comprendre et appliquer le régime fiscal des OF (TVA / exonération)

Cette formation en classe virtuelle de 14 heures accompagne les organismes de formation et formateurs indépendants dans la compréhension et l'application du régime fiscal spécifique à leur activité. Elle permet notamment de préparer et sécuriser une demande de non-assujettissement à la TVA, en maîtrisant les conditions d'exonération et les obligations administratives associées.

DURÉE EN HEURES
14 heure(s)

DURÉE EN JOURS
20 jour(s)

LIEU DE LA FORMATION
Classe virtuelle

MONTANT
350€ HT / 350€ TTC

PROFIL DES STAGIAIRES
Dirigeants d'organismes de formation Responsables administratifs ou financiers d'OF Indépendants formateurs souhaitant se mettre en conformité Indépendant en projet de création d'OF

PRÉREQUIS
Aucun

Objectifs généraux

Comprendre le régime fiscal applicable aux organismes de formation.
Identifier les conditions et critères permettant de bénéficier de l'exonération de TVA.
Savoir constituer et formaliser une demande de non-assujettissement à la TVA.
Sécuriser ses démarches administratives et fiscales pour éviter tout risque de redressement.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Expliquer le régime fiscal applicable aux organismes de formation.
Identifier les conditions nécessaires pour bénéficier de l'exonération de TVA.
Rassembler et préparer les documents nécessaires pour une demande de non-assujettissement.
Rédiger une demande de non-assujettissement conforme aux attentes de l'administration fiscale.
Appliquer les bonnes pratiques de facturation et de gestion comptable selon son régime fiscal.
Sécuriser ses démarches en cas de contrôle administratif ou fiscal.

Contenu et déroulement de la formation

Module 1 : Cadre fiscal des organismes de formation

ANAIA
16 place des quinconces, 33000 BORDEAUX
0756804400 · contact@anaia.io
SIRET : 928 519 529 00012
Déclaration d'activité : 75331638233 - Nouvelle-Aquitaine
www.anaia.io

Définition et statut juridique de l'organisme de formation.
Rappel des obligations légales (NDA, convention, programme, etc.).
Introduction au régime fiscal applicable (principes généraux).

Module 2 : TVA et organismes de formation
Les règles générales d'assujettissement à la TVA.
Les conditions d'exonération spécifiques prévues par le Code général des impôts.
Distinction entre activités exonérées et activités imposables.
Études de cas concrets.

Module 3 : Préparer une demande de non-assujettissement
Étapes et démarches auprès de l'administration fiscale.
Documents à fournir et justificatifs nécessaires.
Rédaction d'un courrier ou dossier de demande.
Atelier pratique : préparation d'une demande de non-assujettissement adaptée à sa situation.

Module 4 : Gestion pratique après l'obtention du non-assujettissement
Comment facturer en exonération de TVA (mentions obligatoires).
Gestion administrative et comptable adaptée.
Relations avec les clients et partenaires (expliquer le non-assujettissement).

Module 5 : Sécuriser sa situation et anticiper les contrôles
Constituer un dossier justificatif interne.
Suivi et mise à jour de son régime fiscal.
Réagir en cas de demande ou contrôle de l'administration.

Équipe pédagogique, formateur référent

CAZAUX Cindy
Responsable qualité et directrice pédagogique, diplômée d'un master en Ingénierie Pédagogique. Cindy possède une expérience significative de 14 ans dans le monde de la formation professionnelle. De responsable de formation en école d'ingénieur Informatique à la mise en place de titre professionnel, elle aborde la qualité avec simplicité et professionnalisme. Elle s'est spécialisée dans l'intégration des outils numériques, de l'IA générative dans les pratiques professionnelles, de la communication, du marketing et developpement web. Son approche est à la fois rigoureuse, accessible et ancrée dans le concret.
cindy@anaia.io · 0756915210

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription après entretien de présélection et validation du devis de formation. Le RDV permet d'établir le positionnement du stagiaire et d'individualiser le parcours de formation.

Moyens pédagogiques et modalités techniques

Formation individuelle à distance synchrone.
Les participants travaillent sur leur propre projet dès le premier jour. Chaque participant résout des cas concrets liés à son activité.

ANAIA
16 place des quinconces, 33000 BORDEAUX
0756804400 · contact@anaia.io
SIRET : 928 519 529 00012
Déclaration d'activité : 75331638233 - Nouvelle-Aquitaine
www.anaia.io

Simulation d'animation et feedback immédiat. Evaluations formatives au fur et à mesure des ateliers.
Vidéos courtes, quiz, activités individuelles guidées.
Sessions synchrones individuelles en visioconférence.

Conditions techniques et accessibilité pour le stagiaire

Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Notre formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Notre référent handicap vous guidera dans votre démarche et la personnalisation du parcours.
Notre référent handicap vous guidera dans votre démarche et la personnalisation du parcours.
Le contacter : denis@anaia.io

Modalités d'organisation

Une convocation est envoyée aux stagiaires contenant les modalités horaires ainsi qu'un livret d'accueil.
Le premier jour de formation, l'apprenant reçoit le lien de son RDV en visioconférence.
La formation début par un RDV d'accueil permettant la prise en main des différents outils et la validation du planning.

Dispositions particulières

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Des feuilles d'émargement sont signées par le stagiaire et le formateur. Une attestation de présence ainsi qu'une attestation de fin de formation sont délivrées en fin de formation. Le stagiaire remplira un questionnaire de satisfaction.
Les RDV de suivi et les exercices permettent d'évaluer le stagiaire tout au long de sa formation. Une attestation de fin de formation est délivrée en fin de parcours.

Nature et modalités du système d'évaluation des connaissances prévues

Des feuilles d'émargement sont signées par le stagiaire et le formateur. Une attestation de présence ainsi qu'une attestation de fin de formation sont délivrées en fin de formation. Le stagiaire remplira un questionnaire de satisfaction.

Échanges et bilans pédagogiques entre le formateur et le stagiaire

Les RDV de suivi et les exercices permettent d'évaluer le stagiaire tout au long de sa formation. Une attestation de fin de formation est délivrée en fin de parcours.